

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'aviation civile

*Direction des services de la Navigation aérienne
Le conseiller Outre-Mer*

Référence : DSNA/D-N°180235
Affaire suivie par : Pascal SENARD
Tél. : 01 58 09 41 28 – **Fax :** 01 58 09 49 03

Paris, le 06 décembre 2018

Attestation

Pour faire valoir à qui de droit

Le règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, renforce les droits et libertés des personnes concernées par une activité de traitement de données à caractère personnel.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés a été modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles pour tenir compte de ces évolutions.

La DSNA (DTI), en tant que représentante du responsable des traitements de la DGAC, a accompli l'ensemble des formalités préalables à la mise en œuvre de ses activités de traitement de données à caractère personnel mises en œuvre avant le 25 mai 2018. Ces activités sont en cours d'audit interne et seront, le cas échéant, adaptées à la réglementation en vigueur.

La DSNA (DTI) traite des données à caractère personnel pour l'accès à ses sites, qui constituent des points d'intérêts vitaux et qui sont donc soumis aux dispositions de sécurité intérieure supervisées par les autorités de police compétentes qui mettent en œuvre les traitements liés à leur mission.

Dans ce cadre :

- le site DTI de la DSNA, sis au 1 rue du Dc Grynfogel, 31100 Toulouse, prévoit dans ses procédures internes que les formalités d'accès comprennent une vérification d'identité des visiteurs,
- la DSNA et son prestataire collectent ces informations pour faciliter le travail des autorités de police. Dans ce cas, les données personnelles ne sont pas enregistrées dans un fichier et ne font donc pas l'objet d'un traitement ultérieur, mais communiquées sur demande aux autorités compétentes et uniquement destinées à s'assurer de l'identité de la personne se présentant sur le site.

La DSNA met en œuvre l'ensemble des procédures organisationnelles et techniques proportionnées à ses missions, notamment l'adoption de sa politique de sécurité des systèmes d'information et sa collaboration avec le secrétariat général de la défense nationale, chargé de coordonner la sécurité nationale de points d'intérêts vitaux.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter :

- M. Pascal Sénard, conseiller spécial auprès du directeur de la DSNA, référent RGPD pour la DSNA pascal.senard@aviation-civile.gouv.fr
- M. Thibaut Durand, correspondant du délégué à la protection des données pour la DGAC (sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr)
- M. le directeur des affaires juridiques des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires, délégué à la protection des données (dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr)



Pascal SENARD



Courtesy translation

The regulation n ° 2016/679 of April 27, 2016 (GDPR), entered into force on May 25, 2018, strengthens the rights and liberties of the people concerned by an activity of processing of personal data.

The Law No. 78-17 of 6 January 1978 relating to data, files and freedoms has been amended by Law No. 2018-493 of 20 June 2018 on the protection of personal data to take account of these developments.

The DSNA (DTI), as representative of the DGAC's, completed all the formalities required for the implementation of its personal data processing activities implemented before 25 May 2018. These activities are currently being audited internally and will, if necessary, be adapted to the regulations in force. The DSNA (DTI) processes personal data for access to its sites, which are vital points of interest and are therefore subject to the internal security provisions supervised by the competent police authorities who implement the processing related to their mission.

In this context:

- the DSNA DTI site, located at 1 rue du Dc Grynfogel, 31100 Toulouse, provides in its internal procedures that the access formalities include a verification of the identity of the visitors,
- DSNA and its provider collect this information to facilitate the work of the police authorities. In this case, the personal data are not recorded in a file and are therefore not subject to further processing, but communicated on request to the competent authorities and only to ensure the identity of the person visiting the site.

DSNA implements the set of organizational and technical procedures proportionate to its missions, in particular the adoption of its information system security policy and its collaboration with the General Secretariat of National Defense, in charge of coordinating national security points of interest.

For more information you can contact :

- Mr Pascal Sénard, special advisor of the DSNA director, GDPR referent for the DSNA (pascal.senard@aviation-civile.gouv.fr);
- Mr Thibaut Durand, correspondent of the Data Protection Officer for the DGAC (sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr);
- Mr the Director of Legal Affairs of the Ministries of Ecological and Solidarity Transition and Territorial Cohesion, Delegate for Data Protection (dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr)